



Janvier 2008

## ECO-PRETS

Aujourd'hui, l'ADEME et testepourvous.com ont développé l'éco-prêt.

C'est un outil qui permet de comparer les prêts dédiés aux économies d'énergies proposé par les banques françaises. Il s'agit de comparer les différents prêts pouvant financer par exemple, l'isolation des combles, les chauffes eaux solaire, etc...

De plus, les banques ont mis en place, depuis le 1er janvier 2007, le **Livret de Développement Durable**, qui remplace le CODEVI. Ce livret est affecté à des prêts intéressants pour le particulier pour l'amélioration de la performance énergétique du logement.

Vous pouvez vous renseigner sur les sites :  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
[www.testepourvous.com](http://www.testepourvous.com)

## HABITAT

### **LES AIDES ET SUBVENTIONS ACCORDEES LORS DE TRAVAUX SUR L'HABITATION**

**Rénover son habitation, la mettre aux normes, installer les énergies renouvelables pour la rendre plus économe en énergie, beaucoup rêverait de sauter le pas, seulement, ces travaux bien utiles ont toutefois un coût.**

C'est pourquoi l'Etat, certains organismes publics et même aujourd'hui les banques proposent des aides financières afin de permettre aux personnes de réaliser divers travaux comme :

- la mise en place d'un nouveau mode de chauffage (chaudière à condensation),
- de nouveaux équipements favorisant l'isolation thermique (isolation des parois, vitres, volets isolants...),
- l'installation d'une production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable,
- d'un système de récupération des eaux de pluies, etc...

De nombreux travaux bénéficient d'aides et de subventions. Ces aides sont accordées par divers organismes :

- **L'Etat** : un crédit d'impôts et une TVA à taux réduite -5.5 % (pour le chauffage, les énergies renouvelables, l'isolation)
- **L'ADEME** : des subventions pour l'habitat collectif (énergie solaire)
- **L' ANAH** : des subventions (concernant le chauffage, l'installation des énergies renouvelables, l'isolation)
- **La CAF** : des prêts (concernant l'isolation thermique)
- **Les Collectivités locales** : exonération fiscale (habitation économe) et des subventions, des aides (pour les énergies renouvelables)
- **Les Banques** : des prêts (chauffage, énergies renouvelables, isolation)

Si vous avez des questions concernant les différents thèmes abordés ou des demandes particulières, n'hésitez à nous en faire part, nous sommes à votre écoute.

**A suivre notre prochaine Newsletters sur le système de récupération des eaux de pluies.**

Si vous désirez ne plus recevoir cette lettre d'information, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse :  
[contact.agenie@wanadoo.fr](mailto:contact.agenie@wanadoo.fr)